

# Les associations au cœur de la transformation sociale

**Face aux multiples crises que nous traversons, les associations créent quotidiennement et à tous les échelons de la solidarité et du lien, elles font vivre la démocratie, construisent des alternatives, innovent. Au moment où il est question de penser collectivement un autre monde plus durable et plus humain, il est grand temps de reconnaître cette force.**

Frédérique PFRUNDER, déléguée générale du Mouvement associatif

**S**ans surprise, comme un rendez-vous redouté mais inévitable, les dernières élections, présidentielle puis législatives, ont à nouveau confirmé le désintérêt, et parfois la désillusion ou la frustration d'une partie importante de la population vis-à-vis du fonctionnement de notre démocratie représentative. Son essoufflement ne fait plus de doute et il est urgent de trouver des réponses au besoin de renouvellement des processus démocratiques, en profondeur, et non pas au travers de quelques rustines utilisées à l'apparition d'épisodes de crise. Les mobilisations citoyennes se multiplient, sous diverses formes, contestataires, solidaires, ou tout à la fois, et témoignent de la volonté de participation et d'action de très nombreux citoyens. L'un de nos premiers enjeux démocratiques est bien de réussir à faire se parler ces logiques d'action, en inventant de nouvelles façons de construire la décision publique et de mettre en œuvre l'action publique. Cela est d'autant plus nécessaire que, parallèlement à cet essoufflement démocratique, l'urgence de la transformation face aux enjeux sociaux et environnementaux est chaque jour plus pressante. Ainsi, à l'aube de la crise du Covid-19, sous le choc du premier confinement, les réflexions sur ce que devrait être « le monde d'après » ont animé le débat public, pour ne pas recommencer « comme

**« En prise directe avec les citoyens au plus près des territoires, les associations sont à même de percevoir les évolutions sociétales à l'œuvre et de construire des réponses et une parole collectives. Face aux nombreuses fractures auxquelles la société fait face, les pouvoirs publics ne peuvent et ne doivent pas se passer de cette force. »**

avant » ; puis, les mois passant, ce sont avant tout les modalités de la relance économique et non plus les perspectives de transformation structurelle qui ont repris le pas. Depuis quelques mois, sous le double effet d'une crise géopolitique aux frontières de l'Europe et du changement climatique, les enjeux énergétiques sont sur le devant de la scène ; des réponses de court terme sont mises en place pour tenter de limiter les impacts économiques et

sociaux immédiats, mais ce sont en réalité des choix systémiques qui devront être faits rapidement.

Les crises successives, de natures diverses, accélèrent l'émergence d'une prise de conscience collective de la nécessité de changements structurels ; ceux-ci ne peuvent être menés que dans le cadre d'un nouveau pacte social, revisitant nombre des fondamentaux sur lesquels s'est construit le développement de notre société depuis l'après-guerre. Et cela ne pourra se faire sans l'implication large du corps social. Plus que jamais, dans ce moment, le tissu associatif a un rôle central à jouer.

## **Une participation à la vitalité démocratique**

Tant les chiffres de l'engagement que celui du nombre de créations d'associations montrent que celles-ci restent de très loin le premier lieu d'implication et de mobilisation citoyenne. 67% des Françaises et des Français déclarent avoir confiance dans les associations comme actrices de la démocratie, et plus des deux tiers des personnes qui se disent engagées dans la vie de leur territoire le sont au travers d'activités associatives<sup>(1)</sup>. Le fait associatif ne peut en effet être réduit à une fonction de représentation et de plaidoyer. Les associations sont avant tout le produit de l'organisation de citoyens et citoyennes qui décident de se rassembler pour partager et faire ensemble, et qui, par cet engagement, contribuent à une forme de « démocratie du quotidien ».

(1) Etude Ifop pour Le Mouvement associatif, « Le bien-être territorial - Vivre sa citoyenneté dans son territoire », janvier 2020.



© PALIGRAFICAS, LICENCE PIXABAY

*Le fait associatif ne peut être réduit à une fonction de représentation et de plaidoyer. Les associations sont avant tout le produit de l'organisation de citoyens et citoyennes qui décident de se rassembler pour partager et faire ensemble, et qui, par cet engagement, contribuent à une forme de « démocratie du quotidien ».*

Depuis que la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 a promulgué la liberté d'association, les citoyens et citoyennes s'en sont saisis de multiples façons pour contribuer à la construction républicaine, faire vivre les valeurs qui la fondent dans toutes leurs dimensions, mettre en pratique ses principes, parfois avec, mais aussi parfois contre les institutions, en les poussant à évoluer. En prise directe avec les citoyens au plus près des territoires, elles sont à même tout à la fois de percevoir les signaux faibles, les évolutions sociétales à l'œuvre, mais aussi de construire des réponses et une parole collectives. Face aux nombreuses fractures auxquelles la société fait face aujourd'hui, les pouvoirs publics ne peuvent pas et ne doivent pas se passer de cette force. Cela n'a malheureusement pas été l'option prise lors du dernier quinquennat,

(2) Voir « Les acteurs sociaux : puissants leviers de la mobilisation collective dans notre démocratie », par Claire Houry, présidente du Mouvement associatif, dans « Relançons le débat économique, prélude aux 22<sup>e</sup> Rencontres économiques d'Aix-en-Provence 2022 » (<https://lecercladeseconomistes.fr/wp-content/uploads/2022/06/rldc-2022-24-pacte.pdf>).

(3) « La politique d'accompagnement de la vie associative par l'Etat », Cour des comptes, 21 mai 2021.

**« Il est urgent, dans ce nouveau quinquennat, de retrouver le chemin de la confiance entre les associations, et plus largement ce qu'on appelle la société civile organisée, et les pouvoirs publics ; ce qui veut dire reconnaître le droit au débat et à l'initiative à ces acteurs collectifs démocratiques, et assurer les conditions de leur développement et de leur indépendance. »**

durant lequel le dialogue avec les acteurs associatifs a été largement négligé, et ces derniers très malmenés. La mise en place du contrat d'engagement républicain, et le refus du gouvernement de prendre en compte les alertes sur les risques que celui-ci fait courir aux libertés associatives et donc plus largement à la force de notre démocratie, en est la dernière, et pas la moindre, des illustrations. Et il faut être en la matière extrêmement vigilant. Car s'il est d'usage de penser que c'est la démocratie qui permet l'association et garantit les libertés associatives, il faut être conscient que c'est tout autant l'association qui fait la démocratie. Elle permet et organise la contribution de toutes et tous, l'expression et l'action de tous ceux et celles qui le souhaitent, à toutes les échelles du territoire, parfois contre la vision majoritaire, et contribue ainsi à la vitalité du débat démocratique et à l'exercice, en actes, de la citoyenneté.

Il est donc urgent, dans ce nouveau quinquennat, de retrouver le chemin de la confiance entre les associations, et plus largement ce qu'on appelle la société civile organisée, et les pouvoirs publics ; ce qui veut dire reconnaître le droit au débat et

à l'initiative à ces acteurs collectifs démocratiques, et assurer les conditions de leur développement et de leur indépendance en tant qu'acteurs nécessaires d'une démocratie sociale et sociétale, s'articulant avec les mécanismes de la démocratie représentative et de la démocratie participative directe. Il n'y a en effet pas matière à opposer les processus de participation citoyenne directe et la place à donner à ce qu'on appelle, de façon large, les « corps intermédiaires », mais bien une nécessité à les articuler et les faire vivre conjointement, aux côtés de la démocratie représentative. Dans un cas comme dans l'autre, cela nécessite de la part des élus de penser différemment l'exercice du pouvoir, d'accepter son partage pour reconnaître une forme de démocratie du quotidien, qui considère les expériences de chacun, et offre un pouvoir d'agir véritable aux citoyens et citoyennes<sup>(2)</sup>.

### **Donner toute sa place à l'économie associative**

L'un des éléments phares de la crise du Covid-19 a également été le retour fracassant de l'humain au cœur de l'économie : premier des secteurs touchés et mis en lumière pendant cette période, le domaine de la santé, dans lequel interviennent de très nombreuses associations, et de façon générale des acteurs de l'économie non lucrative, avec la révélation d'une « erreur d'appréciation » en termes de dépense publique : la santé n'est pas un coût mais un investissement d'avenir. Un constat qui doit impérativement être fait pour de nombreux champs d'activités au service de l'intérêt général, portées par les associations. La valorisation de modèles économiques plus durables, développant les coopérations de proximité, associant les citoyens, permettant de préserver certains biens communs, semble aujourd'hui presque à portée de main ; les initiatives mises en œuvre très concrètement au niveau local, bien souvent par des associations, ne manquent pas et démontrent que d'autres fonctionnements sont possibles. La demande croissante de services d'intérêt général, déjà exprimée lors des crises sociales de 2019, et demain, les demandes de bien-être, de bien vivre ensemble, de bénéficier d'un environnement sain, toutes ces demandes ne peuvent être satisfaites ni par la seule puissance publique, ni par la privatisation des ser-

**« Au moment où nous vivons une prise de conscience et une envie profonde d'une autre hiérarchie de valeurs, au moment où l'aspiration est à un changement de paradigme, l'organisation associative apparaît plus que jamais moderne. La vie associative n'est pas fondée sur le profit mais sur la valeur sociale ou environnementale, d'abord. »**

vices. Il faut sortir de cette dichotomie, et, à côté de l'économie marchande et des services de l'Etat, reconnaître le rôle fondamental de l'économie sociale et solidaire dont les associations constituent une grande partie des troupes. A la charnière des trois principes de la devise républicaine – liberté, égalité, fraternité –, elle ne doit pas être réduite à la sous-traitance de l'action publique ni être livrée aux seules règles de la concurrence et du marché, comme cela a été la tendance depuis de nombreuses années, mais pensée et organisée en articulation avec l'Etat et un marché responsabilisé. Ce qui nécessite que les associations soient pleinement intégrées aux logiciens de raisonnement des politiques publiques en matière économique et reconnues au niveau juridique et fiscal, avec toutes les spécificités de leur modèle non lucratif. C'est aussi l'un des enjeux d'un projet européen renouvelé, dépassant la seule logique du marché commun, pour inventer l'Europe sociale et solidaire.

### **La vie associative comme bien commun**

La Cour des comptes, dans un récent référé<sup>(3)</sup>, a regretté le manque de stratégie de long terme de l'Etat dans sa politique d'accompagnement de la vie associative, l'appelant en particulier à renforcer l'approche interministérielle permettant d'atteindre une taille critique, à la hauteur du mouvement d'engagement social et sociétal que représente la vie associative. Car s'il est évidemment nécessaire que la relation entre associations et pouvoirs publics se manifeste autour d'enjeux sectoriels, objets de politiques publiques spécifiques, il est tout aussi indispensable de penser un soutien au développement de l'action associative en tant que telle, de façon transversale, pour ce qu'elle produit en termes de citoyenneté, d'engagement,

de cohésion et d'innovation sociétale. Au moment où nous vivons une prise de conscience et une envie profonde d'une autre hiérarchie de valeurs, au moment où l'aspiration est à un changement de paradigme, l'organisation associative apparaît plus que jamais moderne. La vie associative n'est pas fondée sur le profit mais sur la valeur sociale ou environnementale, d'abord. Elle est émancipatrice, produit du lien et du sens au travers de l'engagement ; elle est productrice de richesses matérielles et immatérielles. Elle est enfin une actrice du temps long, déploie une économie de la proximité et de l'agilité, une économie du don avec ses millions de bénévoles et volontaires, qui pointe les carences de nos sociétés et innove pour y répondre. Il serait étrange de ne pas réussir à en voir toute la force et les promesses, alors que tout nous appelle à faire significativement bouger nos approches économique et sociale.

Avec l'Etat et les collectivités territoriales, les associations complètent et démultiplient la force du service public mais aussi celle de la participation des citoyens et usagers eux-mêmes aux politiques mises en œuvre. On voit combien cela est déterminant au regard des crises qui se succèdent, des fractures qu'elles révèlent ou qu'elles accentuent, et de la nécessité de construire des réponses partagées. Les pouvoirs publics ne pourront se passer de ces « corps intermédiaires », présents au plus près du terrain et des citoyens, et capables d'articuler actions locales et vision globale, pour faire émerger les consensus nécessaires, imaginer les nouveaux modes de faire, dépasser les silos. C'est un changement de pratique mais aussi de regard qui doit s'opérer, pour permettre de construire démocratiquement et collectivement les choix fondamentaux de société qu'il nous faudra faire dans les mois et les années à venir. ●